

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 juin 2016 à 19H00 A CHARLIEU

Présents : M GROSDENIS Henri, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h07), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean-Luc (Belmont)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (19 mai 2016)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	8
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Votes comptabilisés	33

Compte rendu des décisions du Président

- Remises gracieuses : accord d'une remise gracieuse sur la redevance générale incitative 2015 pour un montant total de 2 325,30 € (budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu) après considération de la situation particulière de chacun des demandeurs.
- PIG : Accord de subvention de 1000 € à M DEVAUX Bernard de BELMONT DE LA LOIRE et Mme BOLERY Marie Louise de CHANDON pour des travaux d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie et une subvention de 1 000 € à M POIZAT Sylvain de POUILLY SOUS CHARLIEU et Mme KELLER Christelle de VOUGY pour des travaux d'économies d'énergie.
- Séjour Franco-Allemand 14/17 ans au camping de Belmont de la Loire du 23 au 30 juillet 2016. La participation des familles est de 90 € par jeune français et 120 € par jeune allemand (prise en compte du coût du trajet). Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 3 279 €.

- Séjour 8/10 ans au camping de Thoissey du 26 au 30 juillet 2016. La participation des familles est de 150 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 238 €.
- Séjour 11/15 ans au camping de Thoissey du 18 au 22 juillet 2016. La participation des familles est de 150 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 550 €.
- Séjour 9/11 ans au camping de Thoissey du 22 au 26 juillet 2016. La participation des familles est de 150 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 238 €.
- Séjour Eco Base 12/15 ans au camping du Connol à Verrière en Forez du 6 au 9 juillet 2016. La participation des familles est de 60 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 930 €.
- Achat de bureaux pour le siège administratif : le devis de la société CBC a été retenu pour un montant total de 1 477 € HT.
- Acquisitions de 150 composteurs bois auprès de la société Ferme des Gavottes - Gardigame pour un montant total de 8 244 € TTC.
- Acquisition de 9 colonnes de tri sélectif auprès de la société SNECO pour un montant maximum de 9 690 € HT (montant maximum du marché en fonction des quantités maximum).
- Voirie – Travaux complémentaires : retient le devis de la société Eurovia pour un montant de 3 600 € HT pour des travaux complémentaires sur la voirie d'accès à la déchèterie sur Pouilly sous Charlieu.

↳ **ECONOMIE :**

Arrivée de M Robert FRACHISSE (33 voix)

- **Examen du rapport d'activité annuel de la SAEM de l'abattoir**

Monsieur René VALORGE présente le rapport d'activité de l'abattoir, qui fait apparaître une stabilité des tonnages, une légère progression du chiffre d'affaires, une situation financière et de trésorerie saine². Il est soumis comme chaque année pour information au Conseil Communautaire.

- **Création d'un fonds de soutien aux projets accompagnés par un pôle de compétitivité**

M René VALORGE explique qu'il est proposé la création d'un fonds de soutien pour les entreprises du territoire qui s'engagent dans une démarche de recherche et développement et qui sont labellisées par un pôle de compétitivité.

Les modalités devront faire l'objet d'une convention avec la Région (celle demandant la signature de convention transitoire avec les EPCI dans l'attente de la validation du futur Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII), toutefois les conditions suivantes seraient à remplir :

- le bénéficiaire doit être une **entreprise du territoire disposant d'une unité de production sur Charlieu-Belmont Communauté**

- le bénéficiaire doit **entrer dans un dispositif « pôle de compétitivité »**

<http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles-471.html>

- le demandeur doit déposer un dossier de présentation succinct du projet recherche et développement accompagné d'une note sur les retours attendus en terme de création d'emploi à 5 ans, d'évolution du chiffre d'affaire sur 5 ans et de développement de partenariats locaux le cas échéant.

Définition : *Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique.*

Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche. En permettant aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international, les pôles de compétitivités sont des moteurs de croissance et d'emplois.

Le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des "clusters", constitue en effet :

- *une **source d'innovation** : la proximité stimule la circulation de l'information et des compétences et facilite ainsi la naissance de projets plus innovants,*
- *une **source d'attractivité** : la concentration des acteurs sur un territoire offre une visibilité internationale,*
- *un **frein aux délocalisations** : la compétitivité des entreprises est liée à leur ancrage territorial grâce à la présence des compétences et des partenaires utiles.*

Une présentation du Fond Unique Interministériel permet de soutenir les entreprises éligibles dans leur projet d'innovation. Un appel à projet pour les dossiers labélisés « pôle de compétitivité » a été fait. Ce fonds est lancé tous les 6 mois. Pour que le projet soit financé, il doit passer par 3 étapes : la labélisation du projet par un pôle, le classement DGE et enfin le cofinancement par une collectivité territoriale.

M Jérémie LACROIX explique qu'il est important de soutenir nos entreprises afin de valoriser notre territoire. Il est rappelé que le Conseil Départemental ne dispose plus de la compétence économie et de ce fait, ne finance plus ce type de projet. Mme Christiane LONGERE demande si dans les critères de sélection apparaît la durée d'installation de l'entreprise sur le territoire et donc implicitement sa solidité. M René VALORGE répond que non, mais que le classement DGE appréhende cette question. M Joël PALLUET ajoute qu'il ne faut pas être trop restrictif sinon il n'y aura pas beaucoup de dossier. M Robert FRACHISSE explique que les critères de sélection sont rigoureux et que très peu de dossiers sont retenus.

M René VALORGE propose au conseil que les dossiers soient examinés en assemblée des maires avant une prise de décision. Avis favorable du conseil.

Proposition : valider le principe de création d'un fonds de soutien à l'innovation (montant annuel 40 000 € - soit la possibilité de soutenir 2 dossiers par an), déléguer au Président, pour la durée de son mandat, la décision d'accorder les montants individuels à chaque entreprise bénéficiaire sur la base des critères suivants : un maximum de 20 000 € si les 3 critères cumulatifs sont réunis :

- **3 emplois créés à 5 ans**
- **300 000 € de chiffre d'affaires supplémentaire sur 5 ans**
- **Un investissement dans le projet recherche et développement de l'entreprise bénéficiaire d'au moins 200 000 €**

Si les critères ne sont pas remplis la subvention sera plafonnée à 10 000 €. Le Conseil précise que l'aide sera versée après l'obtention de l'accord de la BPI sur le projet labellisé.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Fixation du prix de vente de terrains sur la zone de Pouilly (hors extension)**

ZAE DES BELUZES POUILLY-SOUS-CHARLIEU



Terrains concernés par la
Délibération pour un prix de vente à
15 € HT/m²

PROJET

Pour mémoire une délibération en date du 30 mai 2013 a fixé le prix de vente des terrains desservis situés en zone à vocation artisanale le long de la rue Bel Air sur la Zone d'Activités Intercommunale de Pouilly-sous-Charlieu à 15 € HT/m² et a fixé le prix de vente des terrains desservis situés en zone à vocation industrielle sur la Zone d'Activités Intercommunale de Pouilly-sous-Charlieu à 18 € HT/m².

DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Les terrains situés le long de la rue Bel Air ont été les premiers à être aménagés lors de la création de la Zone d'Activités Intercommunale des Beluzes de 1988 à 1996 (voir plan).

Compte tenu que certains terrains (parcelle D2179 et partie cerclée de la parcelle D 2234b) n'ont pas été transformés ou améliorés suite aux travaux récents d'extension, il est proposé de fixer leur prix de vente pour ces terrains à 15 HT/m² sans distinction du type d'activité.

Les Services des Domaines ont été saisis dans le cadre de la fixation de prix de ces terrains.

Proposition : approuver le prix de vente de ces terrains desservis situés du côté de la rue Bel Air (parcelle D2179 et partie de la parcelle D 2234b) à 15 € HT le m² sous réserve de l'avis favorable de France Domaine.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vente d'une parcelle sur la zone de Pouilly sous Charlieu**

ZAE DES BELUZES POUILLY-SOUS-CHARLIEU

PROJET MONSIEUR DAVID PRAST



Projet PRAST, terrain d'environ 500 m² situé à l'angle, face à la rue Bel Air, au niveau de l'aire de retournement et des PAV.

M Jean-Luc MATRAY explique que Monsieur David PRAST, exerçant actuellement son activité de maçonnerie sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, a demandé à poser une option foncière sur des terrains respectivement d'environ 500 m² et 150 m² situés également sur la Zone d'Activités des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu mais au niveau de la rue Bel Air. Monsieur PRAST souhaite construire dans un premier temps, sur le terrain de 500 m², un bâtiment d'environ 176 m² dans lequel il délocalisera son activité actuelle de maçonnerie.

DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains desservis situés en zone artisanale sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu à 15 € HT/m² (plus confirmation ce jour).

Par ailleurs, le terrain de 500 m² que souhaite acquérir Monsieur PRAST est bordé, le long de la rue Bel Air, d'aménagements paysagers qui avaient été effectués dans le cadre de la labellisation de la Zone d'Activités. Ces aménagements paysagers, représentant une largeur d'environ 2,50 m sur une longueur de 60 m soit une surface d'environ 150 m², pourront également être cédés à Monsieur PRAST.

Cependant, étant donné que Monsieur PRAST a l'obligation de maintenir et d'entretenir ces aménagements paysagers et qu'il ne pourra en aucun cas les retirer pour un projet d'extension de son activité économique, il est proposé de vendre cette surface de terrain occupée par ces aménagements paysagers au prix de 2 € HT/m².

Les Services des Domaines ont été saisis dans le cadre de cette cession de terrain.

Monsieur PRAST souhaite également poser une option d'achat pour le terrain adjacent de 800 m² afin de réaliser un futur agrandissement.

Plusieurs élus ne sont pas favorables quant à la cession du terrain de 150 m² comportant un aménagement paysager et souhaitent que la collectivité continue d'assurer l'entretien de cet espace qui fait une zone tampon entre la zone d'activités et la zone habitat.

Proposition : approuver le principe de la vente, à Monsieur PRAST, d'une partie de la parcelle 2234b située sur la Zone d'Activités Intercommunale des Béluzes à Pouilly-sous- Charlieu et dont la surface provisoire est de 500 m². La surface exacte du terrain sera précisée dès que l'étude du projet de Monsieur PRAST aura avancé ; fixer le prix de vente de la parcelle sur laquelle sera construite le bâtiment de Monsieur PRAST à 15 € H.T./m² sous réserve de l'avis favorable de France Domaine ; dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Départemental concernant la labellisation de la Zone d'Activités ; interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes ; dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur ; autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Approuver la mise sous option foncière, d'une durée de 1 an, d'une parcelle d'environ 800 m² pour un projet à venir de Monsieur PRAST.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ **ENFANCE JEUNESSE :**

- **Validation des orientations du projet éducatif partagé**

Mme Isabelle DUGELET présente les objectifs éducatifs proposés par les acteurs du territoire.

Les axes du projet éducatif sont les suivants :

- participer à la construction de l'individu dans un espace de qualité
- éduquer ensemble en recherchant une complémentarité éducative
- favoriser l'équité d'accès aux structures

Corrélativement, ont été étudiés les pistes de développement pour chacune des activités ou structures présentes sur Charlieu Belmont Communauté :

ENFANCE

STRUCTURES	PROJET DE DEVELOPPEMENT
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS	Action maintenue et reconduite dans le cadre d'un RAM intercommunal
LUDOTHEQUE	Action reconduite et fusionnée dans le cadre d'un projet global d'une seule ludothèque intercommunale Développement de l'activité à l'échelle du territoire
MULTI-ACCUEIL ECOCHE	Action maintenue et reconduite en l'état
MULTI-ACCUEIL CHARLIEU	Action maintenue et reconduite en l'état
MULTI-ACCUEIL VOUGY	Action maintenue et reconduite en l'état
COORDINATION ENFANCE	Action maintenue et reconduite dans le cadre d'une coordination intercommunale

JEUNESSE

Structures	Projet de Développement
AFR Pouilly	Augmentation de la tranche d'âge. ALSH 3-14 ans Augmentation de l'amplitude horaire
MJC St Denis de Cabanne	Maintien de l'existant 3-17 ans
MJC Charlieu AL Enfants	Extension ouverture 2 semaines en août Augmentation de l'amplitude horaire
MJC Charlieu Accueil Jeunes	Maintien de l'existant
MJC Briennon	Augmentation du nombre de jours de fonctionnement et développement de l'activité 3-11 ans à partir de 2016. Baisse de l'activité 12-17 ans. Déclaration d'un ALSH ados au 01/01/2016 en remplacement de l'accueil jeunes.
Ressins Villages	Maintien de l'existant 3-17 ans Proposition de faciliter la vie de l'association avec un seul C.E.J à partir de 2017 (2 actuellement avec l'activité de Coutouvre contractualisée avec Roannais Agglomération)
ALSH Interco	Maintien de l'existant 3-17 ans Déclaration d'un ALSH ados au 01/01/2016 en remplacement de l'accueil jeunes.
BAFA - BAFD	Développer l'activité à l'échelle du territoire.
Coordination	Développement de l'ingénierie de projet

Proposition : approuver les orientations du projet éducatif partagé 2016-2019.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- Financements des structures partenaires sur la durée du contrat 2016 et 2019

STRUCTURE	Versé en 2015	2016	2017	2018	2019
Multi-Accueil Charlieu	86 768€	65 000€	61 000€	66 500€	70 000€
Multi Accueil Vougy	75 774,41€	66 000€	64 000€	67 500€	70 000€
<i>Multi Accueil Ecoche (D.S.P)</i>	73 956€	64 963€	61 635€	62 777€	63 199,66€
Micro crèche de Briennon	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€
Micro crèche de Pouilly sous Charlieu	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€
Micro crèche de Cuinzier	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€
Micro crèche de Saint Denis de	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€	7 500€

Cabanne					
AFR Pouilly	24 636€	29 500€	29 500€	29 500€	29 500€
MJC Saint Denis de Cabanne	39 473,11€	39 480€	39 500€	39 500€	39 500€
MJC Charlieu ALSH	45 000€	60 000€	60 000€	60 000€	60 000€
MJC Charlieu AJ	29 348€	29 500€	29 600€	29 700€	29 900€
MJC Charlieu PAEJ	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€	15 000€
MJC Briennon	59 810,86	46 840€	46 840€	46 840€	46 840€
Ressins Villages	71 506,13	69 107€	74 107€	74 107€	74 107€
TOTAL	551 272,51€	515 390€	511 182€	521 424€	528 046.66€

La participation communautaire prend en compte :

- Les besoins réels des structures
- L'activité de la structure (différences de tranches d'âge accueillies)
- L'organisation des accueils (multi-sites avec transport/ uni-site)
- Le paiement d'un loyer ou de mise à disposition des locaux
- Le public par rapport aux caractéristiques de la population (minima sociaux...)
- Le personnel (nombre de permanents – nombre de vacataires)
- Les autres financements (poste FONJEP – Aide au fonctionnement des MJC du Département – Emploi aidé)
- Le développement (augmentation tranche d'âge – période d'ouverture)

Mme Christiane LONGERE demande si les micro-crèches sont inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse. Mme Isabelle DUGELET répond que la CAF le refuse car il n'y a pas de financement, mais que la collectivité insiste pour qu'il en soit ainsi. M Marc LAPALLUS demande pourquoi les micro-crèches qui sont financièrement fragiles, ne sont pas plus aidées ? Mme Isabelle DUGELET explique que leurs difficultés sont en général ponctuelles et qu'il peut être possible de les accompagner pour y faire face dans le cadre de notre convention. M Jérémie LACROIX demande s'il y a une phase d'évaluation prévue au cours du contrat. Il est répondu qu'un bilan régulier est réalisé, avec chacune des structures. M Robert FRACHISSE remercie Madame la Vice-Présidente pour le travail effectué.

Proposition : approuver les subventions prévisionnelles aux structures participantes au projet éducatif partagé 2016-2019

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Validation des conventions associées avec chacune des structures.**

Les conventions 2016-2019 avec les structures et les communes ont été préparées, elles tiennent compte des financements ci-dessus et elles précisent les engagements respectifs des parties. Un modèle de convention pour les accueils de loisirs, les accueils jeunes et les multi accueils a été transmis à tous ainsi qu'un modèle spécifique pour les micro-crèches.

Rappel : à ce jour les structures n'ont reçu qu'un acompte de la communauté pour l'année 2016 (délibération 2016-001).

Proposition : autoriser le Président à signer les conventions 2016-2019 avec les structures.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Ludothèque** : M René VALORGE rappelle que la fête du jeu qui a eu lieu samedi 11 juin à St Nizier sous Charlieu, est organisée chaque année sur une commune différente avec une participation du public en augmentation. Mme Isabelle DUGELET fait observer que beaucoup d'agents de la Communauté de Communes étaient présents afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.
- **Ludobus** : Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du développement de la ludothèque, un ludobus devra être acheté et cela avant la fin de l'année afin de ne pas perdre la subvention dont la collectivité peut bénéficier.

Proposition : autoriser le Président à retenir la proposition de fourniture d'un véhicule aménagé pour la ludothèque dans la limite de la somme inscrite au budget voté soit 44 500 € TTC.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ CULTURE :

- **Validation de l'avant projet définitif pour l'aménagement de la salle d'animation à la médiathèque**

M Bruno BERTHELIER présente l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la salle d'animation à la médiathèque.

Rappel de l'opportunité du projet :

Le déménagement d'un service extérieur hébergé dans les locaux de la Médiathèque offre l'opportunité de récupérer une trentaine de m² supplémentaires, et de repenser l'agencement des différentes zones. La Médiathèque déploie ses services sur 4 plateaux en demi-niveaux. La création d'un espace dédié aux animations et la redistribution des autres zones induit des travaux conséquents, tant au niveau des accès aux différents plateaux, que du traitement des questions acoustiques. Les travaux envisagés visent les deux objectifs suivants.

1 / La création d'un espace dédié aux accueils de groupes et aux animations culturelles

Il s'agit de faciliter et de développer l'action culturelle autour de plusieurs axes.

- ✓ les accueils de publics spécifiques : centres de loisirs, petite enfance, public handicapé adulte et enfant, résidents en maisons de retraite, accueils scolaires de classes entières...
- ✓ les animations : clubs de lectures, conteurs, lectures spectacles, conférences, animations musicales, cafés littéraires, ateliers numériques, animations jeu vidéo...
- ✓ expositions légères : peintures, photographies...

Il s'agit également de disposer d'un espace pour recevoir et réunir les bibliothécaires bénévoles du territoire. La Communauté de communes amorce actuellement une coopération entre bibliothèques autour de l'animation et de l'informatisation en réseau. L'objectif est de dynamiser et d'irriguer culturellement le territoire en mutualisant au maximum les moyens. La Médiathèque Intercommunale deviendrait ainsi un lieu de ressources pour les équipes communales.

2 / Le réagencement des espaces et des zones de circulation

Les derniers travaux réalisés dans les locaux remontent à 1999. Il devient nécessaire de moderniser l'ensemble, par exemple en rafraichissant les peintures ou en renouvelant en partie les places assises.

Par ailleurs, les usages du public ont évolué et la bibliothèque doit disposer d'espaces plus conviviaux. Les usagers pourraient alors séjourner plus longuement et agréablement dans les locaux et profiter davantage des services sur place. La zone d'accueil du rez-de-chaussée mérite d'être particulièrement repensée pour devenir plus attractive et inciter les visiteurs à découvrir la médiathèque.

Le projet du cabinet Figural, permettrait d'accentuer le rôle de la Médiathèque Intercommunale en tant que pôle structurant. La création d'un espace animation au cœur même de la Médiathèque, à la fois ouvert (grâce à un claustra bois) et isolé, donnerait une nouvelle identité au lieu, tout en répondant à nos besoins logistiques. Les modifications de circulation et d'agencement rendraient le lieu plus convivial et chaleureux.

Une 1ere estimation avait été établie par Figural à 136 000 € HT.

M Bruno BERTHELIER précise que l'estimation finale est maintenant de 149 190,60 € HT (avec intégration de la maîtrise d'œuvre, des contrôles techniques et de la mission SPS). Les travaux débuteront en avril prochain jusqu'en septembre 2017. Les agents de la médiathèque seront mis à disposition des autres bibliothèques du territoire pendant cette période afin d'accompagner le projet d'informatisation. Cependant pendant les travaux, il faudra prévoir un point de chute pour l'équipe afin qu'ils puissent travailler sur des projets communs. Voir avec la commune de St Nizier pour le prêt de la salle du Carillon ou d'autres communes proches de Charlieu si des locaux temporaires peuvent être mis à disposition.

Proposition : valider l'APD chiffré à 149 190,60 € HT et solliciter les financements de la DRAC tant sur les travaux (maximum 45 %) que sur le volet mobilier du projet (maximum 40 %) et le Département via le CTD.

Pour : 33

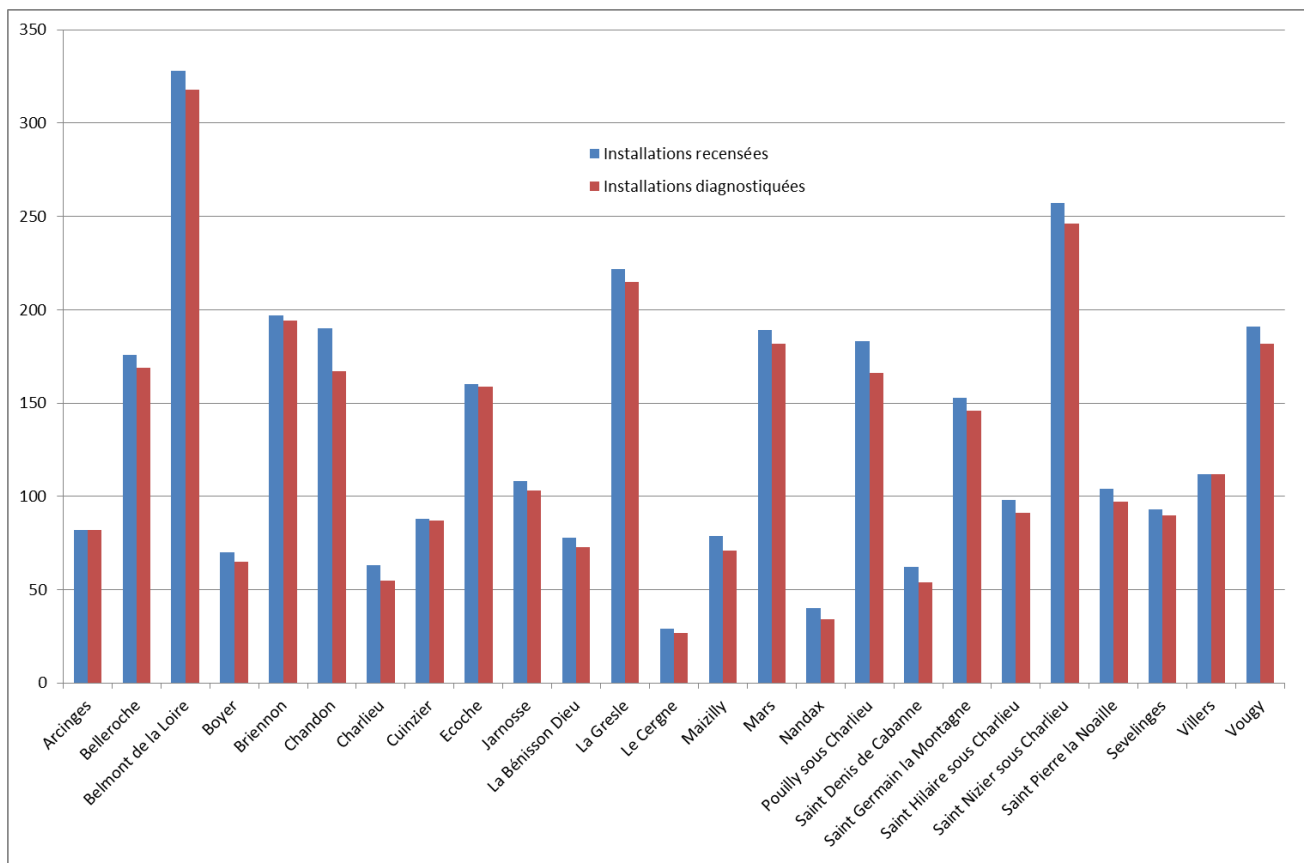
Contre : 0

Abstention : 0

↳ **ENVIRONNEMENT :**

- **Examen du rapport sur le prix et la qualité du service SPANC**

Avancement des diagnostics :



Madame Hélène VAGINAY demande pourquoi les dossiers traités ne sont pas transmis automatiquement en mairie ? M Joël PALLUET répond que les agents n'ont pas le temps nécessaire pour réaliser cette démarche mais qu'au besoin les réponses sont apportées aux demandes des maires.

Proposition : valider le rapport annuel 2015 du service public assainissement non collectif.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Examen du rapport annuel du service traitement et valorisation des boues** – rapport complet envoyé à tous

Proposition : valider le rapport annuel 2015 du service public traitement et valorisation des boues.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

A noter le nouveau marché a été notifié pour un démarrage au 1^{er} juin 2016 à l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 313 453.94 € TTC sur la durée maximale du marché de 5 ans et 7 mois (pour mémoire l'estimation était de 1 650 000 € TTC délibération 2016-059).

- **Pré-validation du programme du contrat de rivière du SORNIN et pré-validation du programme du contrat de rivière JARNOSSIN**

M Joël PALLUET explique que le 1^{er} contrat de rivière du Sornin porté par le SYMISOA est terminé, une étude bilan a été conduite, elle a permis de définir un certain nombre d'actions à inscrire dans un futur contrat à la fois sur le volet assainissement et réduction des pesticides, sur le volet entretien qualité des cours d'eau et l'animation du contrat.

D'autre part le 2nd contrat territorial sur les milieux aquatiques du Jarnossin porté par la Communauté s'est achevé, il a également donné lieu à une étude bilan.

Pour poursuivre les 2 contrats les actions mutualisables ont été recherchées, et les financeurs ont affiché clairement qu'ils n'accompagneraient pour l'avenir qu'un seul contrat, porté par 2 maîtres d'ouvrage, Charlieu Belmont Communauté pour le volet Jarnossin, le SYMISOA pour le volet Sornin :





Vers une mutualisation pour la mise en place d'un Contrat de Rivière unique sur le Sornin et le Jarnossin

Contexte

Le Jarnossin est un petit cours d'eau dont le bassin versant jouxte celui du Sornin sur le département de la Loire. Depuis 1995, le bassin versant qui est presque intégralement compris sur le territoire de Charlieu-Belmont-Communauté (CBC) a déjà fait l'objet de 2 contrats portés par le service chemin-rivières de la communauté de commune composé d'un animateur et d'une équipe de 4 agents.

Comme pour le Sornin, le Contrat sur le Jarnossin vient d'achever sa phase de bilan et un nouveau programme se prépare. Bien que les principales problématiques aient déjà été résolues, des désordres similaires à ceux rencontrés sur le Sornin subsistent (dégradation de la qualité de l'eau, dégradation des berges et des boisements rivulaires...) et les élus de Charlieu-Belmont-Communauté souhaiteraient poursuivre la mise en place d'un programme de gestion coordonnés des cours d'eau.

Sous l'impulsion des partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Département de la Loire) qui ne souhaitent pas que des contrats soient reconduits sur de trop petits bassins versants, et dans une logique de mutualisation des services et des moyens dans laquelle souhaite s'inscrire Charlieu-Belmont-Communauté, la question de l'intégration du Jarnossin au périmètre du Contrat de Rivière Sornin est aujourd'hui posée.

Avancement de la démarche

Cette question de la mutualisation a suscité de nombreuses interrogations auprès des élus des 2 territoires. Les consultations effectuées dans le cadre de l'étude bilan ont permis de recueillir les avis de chacun. Une rencontre entre les représentants des différentes communautés de communes et les équipes techniques a ensuite été organisée en mars 2016 afin de réfléchir à la meilleure stratégie pour la gestion des rivières des 2 territoires.

Comme une absence de fusion des 2 procédures signifie l'arrêt des financements et donc du Contrat Jarnossin, le meilleur compromis trouvé serait la mise en place d'une **mutualisation partielle** dans le cadre d'un **Contrat de Rivière unique Sornin-Jarnossin**. Même s'il n'y aura plus qu'un seul Contrat, la mise en œuvre des actions restera, comme actuellement, toujours assurée par 2 opérateurs distincts : le SYMISOA sur le Sornin et les équipes de Charlieu-Belmont-Communauté sur le Jarnossin. Ceci va nécessiter des adaptations décrites page suivante.

M Joël PALLUET présente la synthèse du programme qui contient la liste des actions Sornin et Jarnossin, leur montant, le taux de financement escompté (celui-ci sera à confirmer avec les financeurs) ainsi que la part résiduelle prévisionnelle de chaque collectivité. Il fait remarquer que de nombreux travaux prévisionnels peuvent être en grande partie subventionnés, si la collectivité ne saisit pas l'opportunité de les prévoir sur ce contrat, elle risque de ne plus en bénéficier à l'avenir ou pour le moins de ne pas retrouver les mêmes conditions de financement.

Proposition : valider les programmes prévisionnels des contrats de rivières SORNIN et JARNOSSIN sous réserve de la confirmation des financements par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ **DECHETS :**

- **Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers**

	Charlieu			Belmont		
	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation
Tonnages Ordures ménagères	2 093.33	2 070.68	-1.08%	1 145.95	1 073.90	-6.28%
Tonnages Non-recyclables déchèterie	1 423.20	1 444.62	+1.50%	243.32	219.40	-9.83%
Tonnages refus + freinte centre de tri	98.29	95.36	-2.98%	11.23	11.88	+5.79%
Tonnages Déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	6 812.278	7 200.53	+5.70%	752.21	673.389	-10.48%
Tonnages Journaux/Magazines/Revue (avec déchèterie Valorise et Centre de tri avec GM)	511.476	574.334	+12.29%	108.702	133.808	+23.09%
Tonnages Emballages ménagers triés	305.853	316.569	+3.50%	34.632	40.014	+15.54%
Tonnages Verre (avec déchèterie)	654.02	671.00	+2.60%	185.28	173.11	-6.57%
Tonnages Collecte Cartons PAP	123.94	113.44	-8.47%	/	/	/
Textiles	/	47.071	/	/	13.597	/
TOTAUX	12 022.39	12 533.604	+4.25%	2 481.32	2 339.098	-5.73%

Proposition : valider le rapport annuel 2015 du service déchets ménagers.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Définition des modalités de facturation de la redevance à compter du 1^{er} janvier 2017**

M Henri GROSDENIS explique que le groupe de travail dédié, la commission déchets ménagers et le Bureau ont engagé une réflexion sur la facturation de la RGI en 2017. En effet, celle-ci sera gérée en direct par la Communauté et devra être harmonisée sur l'ensemble du périmètre.

Situation actuelle :

Secteur Charlieu	Secteur Belmont de la Loire
1 facture principale par an en avril intégrant les	1 acompte en mai et 1 solde en novembre – 6008

dépassements de seuil minimum inférieur à 30 € – 8 116 factures pour 1 292 000 € 1 facture pour dépassement du seuil minimum si supérieur à 30 € en février – 560 factures pour 88 000 € 3 campagnes de régularisation en juin, septembre et novembre (gestion des départs et des arrivées, changements de la composition des familles) – 488 nouvelles factures pour 48 400 € ainsi que 499 annulations partielles (départs du territoire) pour 51 800 €	factures pour 462 000 € Des annulations partielles au fil de l'année 175 pour 11 000 € (départs en cours de semestre)
---	---

Les objectifs recherchés :

- se rapprocher d'une facturation au service fait (limiter les contestations et contentieux)
- atténuer l'impact du passage à la RI sur Belmont en conservant un fractionnement du paiement
- diminuer les régularisations (pour gestion des départs et des arrivées)
- obtenir un meilleur recouvrement

2 pistes explorées :

Facturation au semestre	Facturation au quadrimestre
1 acompte en avril pour 50 % du montant de la facture basée sur le seuil minimum et 1 solde en octobre pour les autres 50% Terme à échoir Régularisation pour dépassement du seuil minimum en avril N+1 en même temps que l'acompte Pour les arrivées non comptabilisées dans la facture semestrielle, différé sur la facture suivante. Afin d'apporter un service réactif il faudra prévoir la gestion des annulations partielles pour les départs en cours de semestre via 2 campagnes intercalées en juin ou juillet et janvier ;	1 acompte en mai pour les 4 premiers mois 1 acompte en septembre pour les 4 mois suivants 1 solde en février N +1 pour les 4 derniers mois avec intégration des dépassements de seuil minimum. Termes échus Régularisation moindre car les interventions pour départs, arrivées changement de la composition de la famille sont connues lors de la facturation.
Coût d'édition et mise sous pli : 2 880 € Affranchissement TP 2 périodes de contrôle de facturation pour le service + gestion de la relation usagers et des annulations partielles	Coût édition et mise sous pli : 4 320 € Affranchissement TP 3 périodes de contrôle de facturation pour le service Gestion de la relation usagers et des annulations allégées car à priori les facturations seront plus « propres »

M Robert FRACHISSE fait remarquer qu'avec l'ancienne facturation sur le Pays de Charlieu, la collectivité avait de la trésorerie d'avance car la facture de l'année complète était réglée en cours d'année. Avec ces 2 options ça ne sera plus totalement le cas et il pourra être nécessaire au moins la première année d'avoir

recours à une ligne de trésorerie. A la question de Mme Christiane LONGERE de connaître le pourcentage de personne ayant des difficultés à payer la facture, M Henri GROSDENIS répond que la Trésorerie ne nous a pas transmis cette information précise mais qu'il s'agit d'une infime proportion.

Proposition : soumettre au Conseil le choix entre les 2 options.

Nombre de voix pour l'option 1 (semestre) : 19

Nombre de voix pour l'option 2 (quadrimestre) : 14

Proposition : Valider le principe de l'option n° 1 pour la facturation de la redevance à compter de l'année 2017.

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : 2

- **Présentation des non-valeurs et créances éteintes**

Les listes complètes ont été transmises avec la note.

Proposition : valider la liste de non valeurs d'un montant de 10 880.67 € et de créances éteintes d'un montant de 3 791.75 € pour budget annexe déchets ménagers pays de Charlieu ; valider la liste de non valeurs d'un montant de 611.30 € et de créances éteintes d'un montant de 447.99 € pour budget annexe déchets ménagers canton de Belmont de la Loire.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Avenant n°2 au marché de collecte sélective lot n°1 Emballages**

Un avenant a pour objet la prise en compte d'une nouvelle déclaration de sous-traitance jointe à l'acte d'engagement initial. En effet, celle signée en début de marché autorisait un paiement direct au sous-traitant DUBUIS SARL à hauteur de 25 000.00 € HT maximum. Ce montant étant dépassé, il est nécessaire de signer un avenant approuvant la nouvelle déclaration de sous-traitance DC4 annexée ci-jointe. Cette dernière prévoit un versement direct au sous-traitant DUBUIS SARL à hauteur de 70 850 € HT maximum sur la durée du marché.

Proposition : autoriser le Président à signer l'avenant au marché de collecte sélective pour le lot 1.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Mise au point du marché de collecte sélective lot emballages, lot papier journaux magazines, lot verre**

Ce marché a été signé en 2015 après décision de la CAO validée par le conseil communautaire (délibération 2015-011), les actes d'engagements ne font apparaître que les prix unitaires et non les montants des lots sur la base des quantités minimum et maximum inscrites au CCTP ; La trésorerie demande la production d'une annexe à chaque acte d'engagement mentionnant ces montants, comme suit :

	EMBALLAGES	PAPIERS	VERRE
Tonnes collectées au minimum annuellement	450	600	750
Montant total prévisionnel minimum du marché	554 625 HT	63 580 HT	87 125 HT
Tonnes collectées au maximum annuellement	550	750	950
Montant total prévisionnel maximum du marché	677 875 HT	79 475 HT	110 358.33 HT

Proposition : autoriser le Président à signer les mises au point du marché qui seront annexées aux actes d'engagements.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ **FINANCES PATRIMOINE :**

- **Décision modificative n°1 du budget principal**

DM BUDGET PRINCIPAL			
Motifs			
EN INVESTISSEMENT : ajustement du programme des Halles en dépenses et recettes, travaux de cimatisation de l'OT, achat du véhicule technique			
EN FONCTIONNEMENT : mise à jour fiscalité (état 1259) et dotations, renfort à la médiathèque et en fonction du choix du conseil proposition d'ouverture du fonds "innovation"			
FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
64131 Rémunérations	8 000,00 €	73111 Taxes foncières et d'habitation (+ CFE)	60 502,00 €
65746 Fonds pour subventions projets innovant via pôle de compétitivité	40 000,00 €	73112 CVAE	52 188,00 €
		73113 TASCOM	- 852,00 €
60632 Fournitures de petit équipement - réserves	26 814,00 €	73114 IFER	7 848,00 €
		74835 Compensation TH	- 19 107,00 €
		748314 Dotation unique compensation TP	1 677,00 €
		74834 Compensation TFNB	41,00 €
		74124 Dotation d'intercommunalité	- 8 116,00 €
023 Virement à la section de fonctionnement	18 800,00 €	74126 Dotation de compensation	- 567,00 €
Total	93 614,00 €	Total	93 614,00 €

INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
OP 10 Matériels pour le véhicule technique (article 2182)	7 000,00 €	Article 10222 FCTVA	16 000,00 €
OP 28 Travaux climatisation OT (article 2318)	8 000,00 €		
OP 18 Médiathèque - travaux les halles (article 2318)	86 800,00 €	OP 18 Médiathèque - DETR (article 1341)	27 900,00 €
		OP 18 Médiathèque - participation Ville (article 13241)	39 600,00 €
OP 134 Accessibilité espace services Belmont (article 21318)	500,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	18 800,00 €
Total	102 300,00 €	Total	102 300,00 €

Proposition : valider la proposition de décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- Assujettissement à la TVA du programme maison de santé (OP 64)

Considérant l'engagement de la communauté de communes dans l'aménagement d'une maison de santé à Charlieu qui sera ensuite rétrocédée par crédit bail ou mise en location aux professionnels de santé il y a lieu d'assujettir à la TVA le programme (immeuble productif de revenus).

Proposition : valider l'assujettissement du programme 64 du budget principal à la TVA

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- Avenant aux conventions de mise à disposition d'un agent communal de St Germain la Montagne au service déchets ménagers.

Proposition : préciser que le remboursement du temps agent par la Communauté porte sur le salaire brut et les charges patronales.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ DIVERS

- **Projet santé sur Belmont :** Une convention a été signée jusqu'à fin septembre pour la mise à disposition d'un médecin à Belmont. Un RDV a eu lieu avec Liens en Roannais qui s'engage à porter le projet de centre de santé à Belmont. Les travaux devront être achevés début octobre, si ce n'est pas le cas des locaux appartenant à la commune de Belmont seront alors utilisés temporairement. Une présentation du projet sera faite au public début septembre (conférence de presse).

- THD : Monsieur Jean-Luc MATRAY rappelle que l'adressage des résidences est indispensable pour permettre le raccordement à la THD.
- Bords de Loire : La visite des Bords de Loire prévue le 2 juillet est annulée suite aux intempéries (report dès que l'installation de la passerelle sera réalisée).
- Réunion de l'assemblée des maires le 30 juin 2016 avec les élus régionaux.
- Article dans la presse sur le prix de l'eau : les chiffres présents dans l'article sont erronés pour la plupart et ne nuancent pas les données en fonction des spécificités communales (possibilité technique, état des réseaux...)